

Compte de résultat	Exercice 01/05/23 - 30/04/24 Durée 12 mois	Exercice 01/05/22 - 30/04/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	104 023 611	94 498 700
VENTES DE MARCHANDISES	99 601 645	90 573 897
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	67 376	64 552
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 825 696	3 390 074
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>103 494 716</i>	<i>94 028 524</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	12 168	5 806
REPRISES SUR PROVISIONS	232 119	238 122
TRANSFERTS DE CHARGES	41 767	22 396
AUTRES PRODUITS	242 841	203 852
CHARGES D'EXPLOITATION	98 504 161	89 762 709
ACHAT DE MARCHANDISES	78 956 286	72 376 225
VARIATION DES STOCKS	145 719	-729 089
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	221 332	203 985
VARIATION DES STOCKS	-4 351	-3 568
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 434 058	6 980 161
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 181 903	1 154 479
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 236 709	6 587 911
CHARGES SOCIALES	2 503 724	2 332 867
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	594 321	614 011
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	58 930	70 119
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	156 000	162 000
AUTRES CHARGES	19 529	13 609
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 519 450	4 735 991
PRODUITS FINANCIERS	112 479	22 054
PARTICIPATIONS	2 781	1 817
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 611	6 095
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	70 204	14 141
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	27 883	
CHARGES FINANCIERES	124 541	124 726
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	124 541	124 726
RESULTAT FINANCIER	-12 062	-102 672
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 507 388	4 633 319

Compte de résultat	Exercice 01/05/23 - 30/04/24 Durée 12 mois	Exercice 01/05/22 - 30/04/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	34 802	13 200
SUR OPERATIONS DE GESTION	34 802	13 200
SUR OPERATION EN CAPITAL		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 372	
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 021	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	53 351	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-21 570	13 200
PARTICIPATIONS DES SALARIES	972 077	822 187
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	1 079 581	891 159
TOTAL DES PRODUITS	104 170 892	94 533 954
TOTAL DES CHARGES	100 736 731	91 600 781
RESULTAT NET COMPTABLE	3 434 160	2 933 173
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
M. Didier BERTRAND
55172890C9764A4...

SAINT MALO DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 700 000 euros
Siège social : 55 Boulevard des Déportés
35400 SAINT-MALO
340 982 149 RCS SAINT-MALO

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 OCTOBRE 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2024 s'élevant à 3 434 160,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 434 160,38 euros

A titre de dividendes 2 600 000,00 euros
Soit 26,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 834 160,38 euros
Qui s'élève ainsi à 4 096 596,84 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 78,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 599 922,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/04/2021	1 800 000 €	100 000	54,00 €	1 799 946,00 €
30/04/2022	1 900 000 €	100 000	57,00 €	1 899 943,00 €
30/04/2023	2 600 000 €	100 000	78,00 €	2 599 922,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 octobre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Didier BERTRAND

DocuSigned by:
M. Didier BERTRAND
55172890C9764A4...

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024***■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La société SAINT-MALO DISTRIBUTION a débuté des travaux de remodeling de sa surface de vente et l'installation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques sur le parking. Le montant de ces investissements s'élève à la clôture de l'exercice à 3 428 k€, dont 2 437 k€ mis en service.

Ces investissements sont financés par emprunts bancaires souscrits à hauteur de 9 000 k€ mais non encore débloqués à la clôture de l'exercice.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition et pour la valeur d'apport suite à une fusion ; n'ayant pas de durée limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 10 ans
- Constructions : 20 ans
- Agencements des constructions : 3 à 10 ans
- Agencements divers : 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 100 000 actions de 7 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	700 000			700 000
Primes d'émission, de fusion, ...	1 262 193			1 262 193
Réserves	2 999 264	333 173		3 332 436
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 933 173		2 933 173	
Résultat de l'exercice N		3 434 160		3 434 160
	7 894 629	3 767 333	2 933 173	8 728 789

Fonds commercial

• Paramé Distribution	Fusion le 30/12/1999	2 134 286
• Jardinerie	Acquisition le 13/01/2005	60 000
		2 194 286

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société S.C.I. EVASION le 31/07/2015

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Terrain	297 520			297 520
	297 520			297 520

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024***Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 316 548	13 592	945	2 329 195
Immobilisations corporelles	23 868 992	3 547 617	2 812 642	24 603 967
Immobilisations financières - titres	1 394 237	3 858		1 398 095
Immobilisations financières - créances	286 662	19 924		306 586
	27 866 440	3 584 992	2 813 588	28 637 843

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	112 655	1 173	945	112 883
Immobilisations corporelles	16 299 215	646 499	2 812 642	14 133 072
	16 411 870	647 672	2 813 588	14 245 955

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	<i>454 701</i>
	-	<i>Dégressive</i>	<i>139 620</i>
	-	<i>Exceptionnelle</i>	<i>53 351</i>

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	387 000	156 000	162 000	381 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	70 119	58 930	70 119	58 930
	457 119	214 930	232 119	439 930

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>	<i>214 930</i>	<i>232 119</i>
	-	<i>Financier</i>		
	-	<i>Exceptionnel</i>		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	162 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 200 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024*

Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

- Une provision correspondant à un litige salarial pour 25 000 €.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 156 000 €.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	306 586	18 791	287 795
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	4 442 014	4 442 014	
Créances diverses	516 196	516 196	
Charges constatées d'avance	372 843	372 843	
	5 637 639	5 349 844	287 795

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	184 067	184 067		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 316 015	1 110 962	1 205 053	
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 360 550	1 294 036		66 515
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	13 023 672	12 382 038		641 634
Dettes diverses	1 912 241	1 912 241		
Produits constatés d'avance	12 951	12 951		
	18 809 496	16 896 294	1 205 053	708 149

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

7 500

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

1 173 830

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

24 199

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024***Valeurs mobilières de placement****Néant****■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	73 633 771	67 990 330
Station-service	18 551 755	16 759 273
Drive	9 765 648	7 953 534
Agence de voyages	1 543 542	1 325 387
	103 494 716	94 028 524

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	13
Agents de maîtrise	23
Employés	197
	233

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024***Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Dotation exceptionnelle sur mise au rebut	53 351	
Amendes et pénalités	3 021	
Remboursement CSPE		34 802
	56 372	34 802

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	641 634
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	330 443
	972 077

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale (Société Fille)

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BERMUDE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 310 244
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-230 663
	1 079 581

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	145 043
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	169 963

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) et privilège de prêteur de denier.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant l'agence de voyages	-	1 310 000
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 547 363	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 500 000	1 500 000
Emprunts obtenus non encaissés	9 000 000	9 000 000
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 33.29 % ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : 2023;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 628 200 €

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024*

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/12/2023 s'élève à 46 k€.

Entreprises liées

BERMUDE

Participations	
Dépréciation participations	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières diverses	
Clients et comptes rattachés	
Créances diverses	
Charges constatées d'avance	
Emprunts et dettes financières divers	24 199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Autres dettes diverses	
Produits de participation	
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Intérêts et charges assimilées	

Filiales et participations à plus de 50 % **Néant**

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 % **Néant**

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. BERMUDE

55 Boulevard des Déportés

35400 SAINT-MALO

R.C.S. : SAINT-MALO 495 331 092

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:

 55172890C9764A4...

Bilan actif	Clôture au 30/04/24 Durée 12 mois			Clôture au 30/04/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	28 637 843	14 245 955	14 391 889	11 454 569
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 329 195	112 883	2 216 312	2 203 893
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	134 909	112 883	22 026	9 607
FONDS COMMERCIAL (1)	2 194 286		2 194 286	2 194 286
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 603 967	14 133 072	10 470 895	7 569 777
TERRAINS	5 830 103	268 599	5 561 504	5 601 292
CONSTRUCTIONS	10 624 064	8 223 556	2 400 508	1 135 065
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	5 335 042	4 343 819	991 223	473 615
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 813 077	1 297 098	515 979	359 805
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	991 032		991 032	
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	10 650		10 650	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 704 681		1 704 681	1 680 899
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 398 095		1 398 095	1 394 237
PRÊTS	306 586		306 586	286 662
ACTIF CIRCULANT	13 586 327	58 930	13 527 397	15 035 552
STOCKS ET EN-COURS	6 943 167	58 930	6 884 237	7 014 415
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	48 216		48 216	43 865
MARCHANDISES	6 894 951	58 930	6 836 021	6 970 550
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	12 103		12 103	10 738
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 429 912		4 429 912	4 252 483
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	483 808		483 808	727 899
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 946 104		3 946 104	3 524 584
CREANCES DIVERSES (3)	516 196		516 196	337 727
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				1 400 000
DISPONIBILITES	1 312 107		1 312 107	1 710 984
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	372 843		372 843	309 204
TOTAL GENERAL	42 224 170	14 304 885	27 919 285	26 490 121
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			18 791	7 278
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 30/04/24 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		8 728 789	7 894 629
CAPITAL		700 000	700 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		1 262 193	1 262 193
RESERVES		3 332 436	2 999 264
RESERVE LEGALE		70 000	70 000
AUTRES RESERVES		3 262 436	2 929 264
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 434 160	2 933 173
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		381 000	387 000
PROVISIONS POUR RISQUES		381 000	387 000
DETTE(1)		18 809 496	18 208 492
DETTE FINANCIERE		3 860 632	5 001 116
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		2 500 082	3 651 781
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 360 550	1 349 335
DETTE D'EXPLOITATION		13 023 672	12 850 156
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		8 168 498	8 491 457
DETTE FISCALES ET SOCIALES		3 906 168	3 564 992
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		949 007	793 707
DETTE DIVERSE		1 912 241	344 998
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		1 575 833	18 928
AUTRES DETTES DIVERSES		336 408	326 070
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		12 951	12 221
TOTAL GENERAL		27 919 285	26 490 121
(1) Dont à plus d'un an		1 913 202	3 456 872
Dont à moins d'un an		16 896 294	14 751 620
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		176 566	151 678

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
M. Didier BERTRAND
55172890C9764A4...



SAINT MALO DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 700.000 €

55, Boulevard des Déportés

35400 SAINT-MALO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale

Ouest Atlantique

7, rue Roland Garros

44700 ORVAULT

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SAINT MALO DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le respect des procédures de valorisation de stocks exposées en page 7 de l'annexe en note « stocks ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président et ont été présentés au Conseil de Parrainage.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orvault, le 1er octobre 2024

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
Ouest Atlantique


Nicolas BOUJU

Commissaire aux Comptes Associé

Bilan actif	Clôture au 30/04/24 Durée 12 mois			Clôture au 30/04/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	28 637 843	14 245 955	14 391 889	11 454 569
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 329 195	112 883	2 216 312	2 203 893
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	134 909	112 883	22 026	9 607
FONDS COMMERCIAL (1)	2 194 286		2 194 286	2 194 286
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 603 967	14 133 072	10 470 895	7 569 777
TERRAINS	5 830 103	268 599	5 561 504	5 601 292
CONSTRUCTIONS	10 624 064	8 223 556	2 400 508	1 135 065
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	5 335 042	4 343 819	991 223	473 615
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 813 077	1 297 098	515 979	359 805
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	991 032		991 032	
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	10 650		10 650	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 704 681		1 704 681	1 680 899
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 398 095		1 398 095	1 394 237
PRÊTS	306 586		306 586	286 662
ACTIF CIRCULANT	13 586 327	58 930	13 527 397	15 035 552
STOCKS ET EN-COURS	6 943 167	58 930	6 884 237	7 014 415
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	48 216		48 216	43 865
MARCHANDISES	6 894 951	58 930	6 836 021	6 970 550
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	12 103		12 103	10 738
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 429 912		4 429 912	4 252 483
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	483 808		483 808	727 899
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 946 104		3 946 104	3 524 584
CREANCES DIVERSES (3)	516 196		516 196	337 727
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				1 400 000
DISPONIBILITES	1 312 107		1 312 107	1 710 984
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	372 843		372 843	309 204
TOTAL GENERAL	42 224 170	14 304 885	27 919 285	26 490 121
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			18 791	7 278
(3) Dont à plus d'un an				

Cabinet
Guillet Bouju Associés

Bilan passif		Clôture au 30/04/24 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		8 728 789	7 894 629
CAPITAL		700 000	700 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		1 262 193	1 262 193
RESERVES		3 332 436	2 999 264
RESERVE LEGALE		70 000	70 000
AUTRES RESERVES		3 262 436	2 929 264
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 434 160	2 933 173
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		381 000	387 000
PROVISIONS POUR RISQUES		381 000	387 000
DETTES(1)		18 809 496	18 208 492
DETTES FINANCIERES		3 860 632	5 001 116
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		2 500 082	3 651 781
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 360 550	1 349 335
DETTES D'EXPLOITATION		13 023 672	12 850 156
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		8 168 498	8 491 457
DETTES FISCALES ET SOCIALES		3 906 168	3 564 992
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		949 007	793 707
DETTES DIVERSES		1 912 241	344 998
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		1 575 833	18 928
AUTRES DETTES DIVERSES		336 408	326 070
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		12 951	12 221
TOTAL GENERAL		27 919 285	26 490 121
(1) Dont à plus d'un an		1 913 202	3 456 872
Dont à moins d'un an		16 896 294	14 751 620
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		176 566	151 678

Compte de résultat

	Exercice 01/05/23 - 30/04/24 Durée 12 mois	Exercice 01/05/22 - 30/04/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	104 023 611	94 498 700
VENTES DE MARCHANDISES	99 601 645	90 573 897
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	67 376	64 552
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 825 696	3 390 074
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	103 494 716	94 028 524
SUBVENTION D'EXPLOITATION	12 168	5 806
REPRISES SUR PROVISIONS	232 119	238 122
TRANSFERTS DE CHARGES	41 767	22 396
AUTRES PRODUITS	242 841	203 852
CHARGES D'EXPLOITATION	98 504 161	89 762 709
ACHAT DE MARCHANDISES	78 956 286	72 376 225
VARIATION DES STOCKS	145 719	-729 089
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	221 332	203 985
VARIATION DES STOCKS	-4 351	-3 568
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 434 058	6 980 161
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 181 903	1 154 479
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 236 709	6 587 911
CHARGES SOCIALES	2 503 724	2 332 867
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	594 321	614 011
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	58 930	70 119
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	156 000	162 000
AUTRES CHARGES	19 529	13 609
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 519 450	4 735 991
PRODUITS FINANCIERS	112 479	22 054
PARTICIPATIONS	2 781	1 817
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 611	6 095
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	70 204	14 141
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	27 883	
CHARGES FINANCIERES	124 541	124 726
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	124 541	124 726
RESULTAT FINANCIER	-12 062	-102 672
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 507 388	4 633 319

Cabinet
Guillet Bouju Associés

Compte de résultat

	Exercice 01/05/23 - 30/04/24 Durée 12 mois	Exercice 01/05/22 - 30/04/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	34 802	13 200
SUR OPERATIONS DE GESTION	34 802	13 200
SUR OPERATION EN CAPITAL		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 372	
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 021	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	53 351	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-21 570	13 200
PARTICIPATIONS DES SALARIES	972 077	822 187
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	1 079 581	891 159
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>104 170 892</i>	<i>94 533 954</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>100 736 731</i>	<i>91 600 781</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	3 434 160	2 933 173
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société SAINT-MALO DISTRIBUTION a débuté des travaux de remodeling de sa surface de vente et l'installation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques sur le parking. Le montant de ces investissements s'élève à la clôture de l'exercice à 3 428 k€, dont 2 437 k€ mis en service.

Ces investissements sont financés par emprunts bancaires souscrits à hauteur de 9 000 k€ mais non encore débloqués à la clôture de l'exercice.

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition et pour la valeur d'apport suite à une fusion ; n'ayant pas de durée limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 10 ans
- Constructions : 20 ans
- Agencements des constructions : 3 à 10 ans
- Agencements divers : 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 100 000 actions de 7 euros.

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	700 000			700 000
Primes d'émission, de fusion, ...	1 262 193			1 262 193
Réserves	2 999 264	333 173		3 332 436
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 933 173		2 933 173	
Résultat de l'exercice N		3 434 160		3 434 160
	7 894 629	3 767 333	2 933 173	8 728 789

Fonds commercial

• Paramé Distribution	Fusion le 30/12/1999	2 134 286
• Jardinerie	Acquisition le 13/01/2005	60 000
		2 194 286

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société S.C.I. EVASION le 31/07/2015

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Terrain	297 520			297 520
	297 520			297 520

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 316 548	13 592	945	2 329 195
Immobilisations corporelles	23 868 992	3 547 617	2 812 642	24 603 967
Immobilisations financières - titres	1 394 237	3 858		1 398 095
Immobilisations financières - créances	286 662	19 924		306 586
	27 866 440	3 584 992	2 813 588	28 637 843

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	112 655	1 173	945	112 883
Immobilisations corporelles	16 299 215	646 499	2 812 642	14 133 072
	16 411 870	647 672	2 813 588	14 245 955

Dont dotation :	- Linéaire	454 701
	- Dégressive	139 620
	- Exceptionnelle	53 351

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	387 000	156 000	162 000	381 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	70 119	58 930	70 119	58 930
	457 119	214 930	232 119	439 930

Dont dotation :	- Exploitation	214 930	232 119
	- Financier		
	- Exceptionnel		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	162 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 200 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

- Une provision correspondant à un litige salarial pour 25 000 €.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 156 000 €.

Biens pris en crédit-bail

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Néant**Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	306 586	18 791	287 795
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	4 442 014	4 442 014	
Créances diverses	516 196	516 196	
Charges constatées d'avance	372 843	372 843	
	5 637 639	5 349 844	287 795

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ⁽¹⁾	184 067	184 067		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 316 015	1 110 962	1 205 053	
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 360 550	1 294 036		66 515
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	13 023 672	12 382 038		641 634
Dettes diverses	1 912 241	1 912 241		
Produits constatés d'avance	12 951	12 951		
	18 809 496	16 896 294	1 205 053	708 149

⁽¹⁾ Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

7 500

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

1 173 830

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

24 199

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant***Cabinet
Guillet Bouju Associés***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	73 633 771	67 990 330
Station-service	18 551 755	16 759 273
Drive	9 765 648	7 953 534
Agence de voyages	1 543 542	1 325 387
	103 494 716	94 028 524

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	13
Agents de maîtrise	23
Employés	197
	233

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Dotation exceptionnelle sur mise au rebut	53 351	
Amendes et pénalités	3 021	
Remboursement CSPE		34 802
	56 372	34 802

Cabinet
Guillet Bouju Associés

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	641 634
L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	330 443
	972 077

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale (Société Fille)

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BERMUDE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 310 244
Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-230 663
	1 079 581

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	145 043
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	169 963

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) et privilège de prêteur de denier.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant l'agence de voyages	-	1 310 000
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 547 363	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 500 000	1 500 000
Emprunts obtenus non encaissés	9 000 000	9 000 000
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 33.29 % ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 628 200 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/12/2023 s'élève à 46 k€.

Entreprises liées

BERMUDE

Participations

Dépréciation participations

Créances rattachées à des participations

Immobilisations financières diverses

Clients et comptes rattachés

Créances diverses

Charges constatées d'avance

Emprunts et dettes financières divers

24 199

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Autres dettes diverses

Produits de participation

Valeurs mobilières et créances de l'actif
immobilisé

Intérêts et charges assimilées

*Cabinet
Guillet Bouju Associés***Filiales et participations à plus de 50 %****Néant****Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %****Néant****Société établissant des comptes consolidés**

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. BERMUDE

55 Boulevard des Déportés

35400 SAINT-MALO

R.C.S. : SAINT-MALO 495 331 092

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.